ESTIMATES

Security Intelligence Review Committee

2004-2005
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an *Appropriation Act*. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in early November and a final document in early March. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Public Works and Government Services Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0S5

Telephone: (613) 941-5995
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2005-III-77
ISBN 0-660-62551-2

105-00964/

Security Intelligence Review Committee

2004 - 2005 Estimates

Report on Plans and Priorities

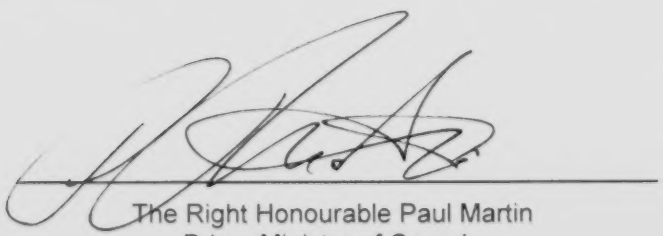

The Right Honourable Paul Martin
Prime Minister of Canada

Table of Contents

Section I: Chair's Message 1

Management Representation Statement 2

Section II: Raison d'être 3

Section III: Planning Overview 4

Section IV: Plans and Priorities by Strategic Outcome 8

Section V: Organisation 15

Planned Spending Table 16

Section VI: Annex 17

Table 1 Net Cost of the Program for 2004-2005 17

Section I: Chair's Message

The coming year marks a significant milestone for the Security Intelligence Review Committee (SIRC or the Committee). In July, 2004 we will celebrate two decades as the only independent, external review body reporting to Parliament on the activities of the Canadian Security Intelligence Service (CSIS or the Service). This date also marks the twentieth anniversary of the proclamation of the *CSIS Act*, the founding legislation of both organisations.

Many of the issues which surrounded the creation of CSIS continue to be publicly debated today. Fundamental questions such as how to respect human and civil liberties in the collection and sharing of security intelligence; the relationships between domestic agencies and their foreign counterparts; and the public's right to know versus the need to protect national security and privacy, are as topical now as they were then. In fact, the events of 9/11 and the war against terrorism have brought into sharp relief the profound importance of striking the right balance in dealing with these issues.

As SIRC's longest-serving member, it has been my privilege to be a Member of the Committee since 1984, and its Chair for the past eight years. Over this period, I have witnessed first hand the vital importance of our work. We are a window for Parliament and ultimately for all Canadians, into an invisible and complex world where interests often clash. But this vantage point, and the unrestricted access it affords, are our greatest strength, because it enables the Committee to safeguard some of Canada's most cherished principles and democratic values.

As this Report will show, the environment in which SIRC operates is changing, and the Committee must adjust its plans accordingly. But I have no doubt that our work remains as relevant now, as when the Committee was first established twenty years ago.

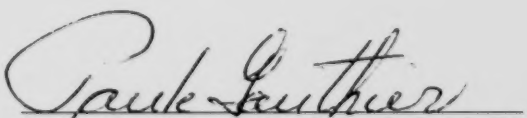

Paule Gauthier, P.C., O.C., O.Q., Q.C.
Chair

Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2004-2005 Report on Plans and Priorities (RPP) for the *Security Intelligence Review Committee*.

This document has been prepared based on the reporting principles and disclosure requirements contained in the *Guide to the preparation of the 2004-2005 Report on Plans and Priorities*:

- It accurately portrays the Committee's plans and priorities.
- The planned spending information in this document is consistent with the directions provided in the Minister of Finance's budget and by TBS.
- It is comprehensive and accurate.
- It is based on sound underlying information and management systems.

The reporting structure on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name: Susan Pollak

Susan Pollak

Title: Executive Director

Date: March 1, 2004

Section II: Raison d'être

To provide assurance to the Parliament of Canada and through it, to Canadians, that CSIS is complying with law, policy and Ministerial Direction in the performance of its duties and functions

The Security Intelligence Review Committee (SIRC or the Committee) is a small, independent review body which reports to Parliament on the operations of the Canadian Security Intelligence Service (CSIS or the Service). It was established at the same time that CSIS was created in 1984, and derives its powers from the same legislation, the *CSIS Act*.

The Committee is chaired by the Honourable Paule Gauthier, P.C., O.C., O.Q., Q.C., who was appointed Chair on September 30, 1996. The other Members are the Honourable Raymond Speaker, P.C., O.C., the Honourable Gary Filmon, P.C., O.M., the Honourable Baljit S. Chadha, P.C. and the Honourable Roy Romanow, P.C., O.C., Q.C. All Members of the Committee are Privy Councillors, who are appointed by the Governor-in-Council after consultation by the Prime Minister with the Leaders of the Opposition parties.

The Committee's raison d'être is to provide assurance to the Parliament of Canada and through it, to Canadians, that CSIS is complying with legislation, policy and Ministerial Direction in the performance of its duties and functions. In doing so, the Committee seeks to ensure that CSIS does not undermine the fundamental rights and freedoms of Canadians. The Committee is the only independent, external body equipped with the legal mandate and expertise to review the Service's activities, and is, therefore, a cornerstone for ensuring the democratic accountability of one of the Government's most powerful organisations.

To provide this assurance, SIRC performs two functions. The first is to conduct in-depth reviews of CSIS activities to ensure that they comply with the *CSIS Act* and the various policy instruments that flow from it, and with direction from the Minister. The second is to receive and inquire into complaints by any person about any action of the Service.

The Service continues at all times to be accountable for current operations through the existing apparatus of government, specifically the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness, the Inspector General of CSIS, central agencies and the Auditor General, Information Commissioner and Privacy Commissioner of Canada.

Section III: Planning Overview

The Security Intelligence Review Committee is largely funded through operating expenditures and has the authority to spend revenue received during the year.

SIRC's planning environment has been influenced by several factors. In some cases, their full effect has yet to be determined, but there is no question that they will impact on the Committee's work.

A New Government

On December 12, 2003, Prime Minister Paul Martin identified "Securing Canada's Public Health and Safety" as a key theme of his government's new agenda. He also announced significant changes to the machinery of government. The Prime Minister gave his Deputy Prime Minister responsibility over a new portfolio of Public Safety and Emergency Preparedness. This will significantly expand the former portfolio of the Solicitor General, adding several existing federal organisations and creating new ones, such as the Canada Border Services Agency. The Prime Minister also created a high-level position of National Security Advisor, responsible for intelligence and threat assessment and inter-agency coordination. In addition, a new Cabinet Committee on Security, Public Health and Emergencies has been established.

The Prime Minister further proposed that Parliament establish a new Standing Committee on National Security. Significantly, he also proposed that "its members would be sworn in as Privy Councillors so that they can be briefed on national security issues." The commitment to establish such a body was confirmed by the Deputy Prime Minister on January 28, 2004, when she announced her intention to engage Parliamentarians in a discussion of the mechanism and mandate of this proposed new Committee.

Most current Members of Parliament are not authorized to receive classified intelligence. As a result, the proposed new Parliamentary Committee could significantly impact on Canada's review mechanisms, because its members would have the right to receive highly sensitive, classified information, the same right now enjoyed by SIRC Committee Members. It will therefore be important to clearly define the mandate of this new Parliamentary Committee vis-à- vis SIRC, since SIRC's raison d'être is to report to Parliament on CSIS's compliance with law and policy. SIRC intends to develop a constructive and positive working relationship with this new Parliamentary Committee, but it will be important to clarify roles in order to reduce overlap and duplication.

Public Confidence

Public confidence in domestic security organisations as well as their review mechanisms has been tested in 2003-2004. The case of Maher Arar, a Canadian detained and deported to Syria by American authorities, has prompted widespread concern. The Arar case raises issues related to Canada/U.S. relations; Canadians' expectations about the rights and protection conferred by citizenship; the nature and extent of information-sharing agreements with foreign powers; and the controls governing exchanges of information between CSIS and the RCMP. Irrespective of the dual inquiries launched by SIRC and by Mr. Justice O'Connor, the continuing media and political attention has raised troubling questions for many Canadians. At time of writing, SIRC had not yet completed its S. 54 review under the *CSIS Act* into the Arar case, but public reaction to the findings of these inquiries will have a significant impact on the credibility of Canada's review mechanisms.

A Full Committee

In November, 2003, the appointment of the Honourable Roy Romanow, P.C., O.C., Q.C., brought the Committee's membership up to the legally mandated five. (The last appointment to the Committee had been made in February, 2003, which meant that the Committee had operated for a full year prior to this with only three Members). Mr. Romanow brings a wealth of experience to the Committee, and as a former Premier and Attorney General, was responsible for the introduction of a Saskatchewan Human Rights Commission, Human Rights Code and Provincial Ombudsman's Office. With a full complement of five members, there is greater flexibility to schedule complaints hearings and Mr. Romanow's judgement and experience will be an asset in the review of CSIS activities.

Resources

Two years ago, in the Committee's Annual Report of 2001–2002, we noted that CSIS had received a 30 percent increase in its budget. As a result, the Service raised the level of investigative activities that SIRC has a legal responsibility to review.

SIRC undertook a comprehensive review of its own activities and the resources required to fulfill its obligations to Parliament. In July, 2002 the Committee made a formal submission to Treasury Board for an increase in resources of 16 percent. In December, 2003, SIRC finally received authority to include an amount of $343 520 in 2004 - 2005 Supplementary Estimates, and if approved, to increase its reference levels in future years. This decision was welcomed by SIRC, because the long-awaited funding is critical to maintaining SIRC's ability to conduct an effective review program. Most new funds will be allocated to hiring more staff, in order to stay abreast of CSIS's increasing level of activity.

As part of its Treasury Board submission, SIRC has committed to undertake an external, independent audit of how any new resources were utilized, the year after the funds are received. In addition, the Committee will respect any special reporting requirements associated with the Public Safety and Anti-Terrorism (PSAT) reserve.

Modern Comptrollership

In 2003-2004, SIRC undertook a capacity assessment. This is the first step in implementing a framework for the modernization of comptrollership (management practices) in the Committee. The assessment was conducted by an independent consultant, employing a diagnostic tool endorsed by the Treasury Board Secretariat. This wide-ranging review looked at a variety of areas, including strategic leadership, accountability, risk management, performance measurement and human and financial resource management.

At time of writing, an Action Plan is being developed based on the results of the assessment, which will establish milestones and deliverables for future years. SIRC has identified the implementation of modern comptrollership as one of its strategic priorities in 2004-2005, and refers to it in the next section.

Outreach and Liaison

SIRC is constantly challenged to strike a balance between the public's right to know, and the need to protect national security and privacy. The case of Maher Arar is a good example of this dilemma. National security is not a shield that SIRC chooses to hide behind, but rather an operational and legislative reality attached to the sensitive information we are privy to. In many cases, SIRC is constrained by law and the Government Security Policy from reporting certain details. Nevertheless, to the best of SIRC's ability, and within these legal constraints, every study conducted, every query pursued and every complaint acted upon is reflected in the Committee's Annual Report to Parliament.

The Committee recognizes that public confidence has been tested by the Arar case. To address this challenge, Committee Members will intensify their efforts to inform Canadians about the review function. This will require a more active role on the part of Members in meeting and talking to key audiences with an interest in security intelligence, as well as speaking at public fora to help demystify what is often an invisible part of government. Domestic and international liaison will also remain a priority, both to explain SIRC's role and its preoccupations to colleagues within the security and intelligence community, and to share best practices with counterparts responsible for oversight or review in other jurisdictions.

Internet

SIRC's launched its new website www.sirc-csars.gc.ca in January, 2004. It is intended to become another vehicle for raising awareness about the Committee's mandate and its activities. The website conforms to Treasury Board guidelines concerning "common look and feel" (CLF) while providing a user-friendly resource for visitors. All of the Committee's Annual Reports dating back to 1984-1985 are available in PDF or HTML format, and visitors can access the websites of Canada's security and intelligence community and its review mechanisms, as well as those of our closest allies. In particular, individuals or groups seeking information about the complaints process can find all of the steps described on-line. SIRC intends to exploit this technology further in 2004-2005 as part of its outreach efforts.

Section IV: Plans and Priorities by Strategic Outcome

Strategic Outcome:		
To provide assurance to the Parliament of Canada and through it, to Canadians, that CSIS is complying with law, policy and Ministerial Direction in the performance of its duties and functions		
Priorities	**Associated Resources**	**Type**
Conduct reviews of CSIS activities to ensure compliance	**$1 227 414**	**2**
Receive and inquire into complaints about CSIS brought by individuals or groups	**$ 559 785**	**2**
Produce an Annual Report and other high-quality communications material, to inform Parliament and Canadians about SIRC's activities	$ 100 000	2
Pursue outreach and liaison activities domestically and internationally to raise awareness and exchange best practices	$ 155 000	2
Establish constructive, working relationship with proposed Parliamentary Committee on National Security	$ 30 000	3
Undertake modern management initiatives based on capacity assessment and action plan developed in 2003-2004	$ 525 640	3
Purchase and replacement of office equipment for anticipated staffing	$ 50 000	3
Refine and populate CLF-compliant website	$ 25 000	2

Note: Type of Priority can be (1) previous, (2) ongoing, or (3) new

Strategic Outcome:		
To provide assurance to the Parliament of Canada and through it, to Canadians, that CSIS is complying with law, policy and Ministerial Direction in the performance of its duties and functions		
Priorities (Cont.)	**Associated Resources**	**Type**
Contingency relocation fund in the event SIRC is moved to another location	$ 100 000	3
Other	$ 41 814	2

Note: Type of Priority can be (1) previous; (2) ongoing; or (3) new

Introduction

Before discussing SIRC's priorities for 2004-2005, it is important to recognize that virtually all of the Committee's energy and resources are allocated to two ongoing functions. The first is to conduct in-depth reviews of CSIS activities to ensure that they comply with the *CSIS Act* and the various policy instruments that flow from it, and with direction from the Minister. The second is to receive and inquire into complaints by any person about any action of the Service. Together, these two activities account for 75 percent of SIRC's planned budget of $2.8 million. This is because many other priorities, such as the production of the Annual Report and various liaison activities, are in effect an extension of SIRC's review and complaints functions. As a result, the Organization Chart on p. 15 rolls up several of these sub-priorities under Reviews and Complaints.

Reviews of CSIS Activities

SIRC has virtually unlimited power to review CSIS's performance of its duties and functions. With the sole exception of Cabinet confidences, SIRC has the absolute authority to examine all information concerning CSIS's activities, no matter how highly classified that information may be.

It is important to note that the Committee examines CSIS's performance on a retrospective basis, that is to say, it examines the past activities of the Service. Its work is not intended to provide oversight of current CSIS operations. However, by preparing "snapshots" of highly sensitive CSIS activities over almost two decades, SIRC helps Parliament to determine whether CSIS is acting appropriately and within the law.

In planning reviews for 2004-2005 and future years, SIRC will expand its research program, as a result of the new resources it expects to receive through Supplementary Estimates. Projects will be identified based on increased resources; domestic and world events; issues, priorities and concerns identified by Canadians and Parliament, and through past reviews; and existing and emerging CSIS activities.

SIRC's research program is designed to address a broad range of subjects. This approach allows the Committee to manage the inherent risk of being able to review only a small percentage of CSIS activities in any given year. However, the Committee must also be prepared to adjust planned activities to respond to unforeseen events.

This is an ongoing activity which has been allocated $1 227 414 in 2004-2005 and future years. It includes salary costs and training for staff, monthly meetings attended by Committee Members, their travel expenses and per diems. It also includes ground transportation on a daily basis between SIRC's offices in the Jackson Building and CSIS headquarters. Two performance measurements are used to assess its effectiveness. One measure is whether the research plan approved by the Committee is completed in its entirety. Another measure concerns whether CSIS acts on the recommendations contained in SIRC's reviews. While it should be noted that specific recommendations are classified and cannot be discussed in a public document, SIRC does track the status of each recommendation to determine whether and how the Service acted upon it.

Complaints about CSIS

SIRC's second function is to investigate complaints and conduct investigations in relation to:

- complaints "with respect to any act or thing done by the Service" as described in the *CSIS Act*;
- complaints about denials of security clearances to federal government employees and contractors;
- referrals from the Canadian Human Rights Commission in cases where the complaint relates to the security of Canada; and
- Minister's reports in respect of the *Citizenship Act*.

The Committee has no control over the number of complaints it receives in any given year. It also has a statutory responsibility to respond promptly to every complaint. Their volume and complexity can have a significant impact on SIRC's capacity to fulfill its mandate. Because complaints are very time consuming, small changes in their numbers can significantly affect the Committee's budget and operations.

In 2004-2005, SIRC intends to make several efficiency improvements. It will be implementing an automated case management system currently used by the Public Service Staff Relations Board, in order to track complaints through various stages in the

complaints process. The Senior Counsel will be updating the Committee's Rules of Procedure in relation to S. 38 (c) of the *CSIS Act*. Finally, SIRC will explore whether it can create an electronic database of relevant legal opinions.

This is an ongoing activity which has been allocated $559 785 in 2004-2005 and future years. It includes salary costs and training for staff, complaint hearings presided over by Committee Members, their travel expenses and per diems, as well as costs for simultaneous translation, court reporters, plus funding to obtain outside legal advice. One measure of its effectiveness is whether or not the Committee's decisions are subsequently challenged in Federal Court. SIRC has also adopted a standard that all written complaints are formally acknowledged within seven days of their receipt and that within 60 days, all formal complaints should either be resolved to the complainant's satisfaction, determined to be without foundation and closed, or elevated to the status of an in-depth Committee investigation.

Annual Report and Communications Material

By reviewing past operations of the Service and investigating complaints, SIRC is able to make findings and recommendations designed to improve the Service's performance. The results of this work, edited to protect national security and privacy, are summarized in its Annual Report. In accordance with S. 53 of the *CSIS Act*, the Report must be submitted to the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness "not later than September 30 in each fiscal year." The Minister then tables the Report in Parliament within fifteen days of its receipt.

SIRC has already taken steps to make its news releases more media-friendly and this year, it developed a simple, one-page handout on its role and responsibilities as well as an explanation of the S. 54 process. Highlights of the reviews conducted in 2002-2003 were also condensed and appended to the news release which accompanied the release of that year's Annual Report.

In 2004-2005, SIRC will be celebrating its 20th anniversary, since its creation under the *CSIS Act* of 1984. This milestone provides an opportunity to highlight to Canadians that as the only independent, external body equipped with the legal mandate and expertise to review the Service's activities, SIRC is a cornerstone for ensuring the democratic accountability of one of the Government's most powerful organizations.

To mark this anniversary SIRC will be preparing a booklet, in both hard-copy and HTML format, which will be mailed in response to public enquiries; distributed in public fora which Committee Members are attending; and, posted on its website. It is intended to explain, in layman's language, the Committee's role and responsibilities and to support Committee Members outreach and liaison activities. In addition, the Committee will use its Annual Report to Parliament both as a vehicle to summarize its activities, and also to raise awareness about SIRC.

This is an ongoing activity which has been allocated $100 000 in 2004-2005 and future years. This includes costs for writing, editing, translation, graphic design and printing services, as well as the electronic distribution of news releases and backgrounders to the media. Feedback from Parliamentarians and other audiences will be used to measure the effectiveness of both the Annual Report and other communications material.

Outreach and Liaison

The Committee's schedule includes both domestic and foreign travel. As part of its review program, the Committee visits CSIS regional offices on a rotating basis to examine how Ministerial direction and CSIS policy affect the day-to-day work of investigators in the field. These trips afford Committee Members with an opportunity to meet with senior CSIS staff, receive briefings on regional issues and communicate the Committee's focus and concerns. Regional visits also permit the Committee to meet with local stakeholders and experts on a broad range of subjects. If feasible, select meetings and public speaking engagements will be scheduled to coincide with these visits. The Committee intends to visit at least three CSIS regional offices in 2004-2005.

CSIS also maintains a number of posts outside Canada. In order to monitor effectively the application of the Service's information-sharing arrangements with foreign agencies, SIRC conducts reviews of these Security Liaison Officer (SLO) posts abroad. At least two SLO posts will be included in the 2004-2005 research plan.

SIRC is also considering organizing a seminar in 2004-2005. Its purpose would be to mark SIRC's 20th anniversary while providing an opportunity for Committee Members and outside experts to discuss strategic questions related to Canada's review mechanisms for security intelligence.

This is an ongoing activity which has been allocated $155 000 in 2004-2005 and future years. Essentially, these resources will be used to cover the costs of travel and per diems incurred by Committee Members and SIRC staff, as well as the costs of organizing a seminar or workshop.

New Parliamentary Committee on National Security

This year, the Committee's November, 2003 appearance before the Sub-Committee on National Security of the Standing Committee on Justice and Human Rights was cancelled when Parliament was prorogued. It is unclear at time of writing whether the Sub-Committee will continue, given the Prime Minister's proposal to establish a new Parliamentary Committee on National Security.

SIRC recognizes the importance of establishing constructive working relationships with this Parliamentary Committee. Given the scarce resources that are allocated to Canada's review mechanisms, it will be important to establish how best SIRC can

support the new Committee, and to avoid any overlap and duplication. In addition, because these Parliamentarians will become Privy Councillors and will therefore have access to highly sensitive information, SIRC will need to re-think how it will brief the Committee and the information that it will make available to its members.

This is a new activity which has been allocated $30 000 in 2004-2005 and future years. Essentially, these resources will cover the travel and per diem costs of Committee Members attending at least two annual Parliamentary hearings in Ottawa, plus the cost of preparing any briefing notes and other material which may be prepared for the new Parliamentary Committee.

Modern Management Initiatives

Now that a capacity assessment and action plan have been developed, SIRC has a clearer idea of the management areas requiring attention in 2004-2005 and future years. In particular, given the intention to hire new staff and expand the review program, SIRC will need to refine and improve its human resource management practices. This has always proven challenging for the Committee, because it is very difficult to identify and recruit employees with previous experience in the review of security intelligence agencies. And since all employees must have a Level III security clearance prior to their arrival, it can take months before prospective employees have been vetted.

The major management challenge is the recruitment and retention of staff. SIRC intends to improve its orientation program; invest more time in the training and development of staff; refine its performance review and appraisal system; formalize an exit interview process; and implement a modest employee recognition program. In addition, SIRC intends to simplify and strengthen its financial control system, in anticipation of new reporting requirements associated with the PSAT reserve. This is a new activity which has been allocated $525 640 in 2004-2005 and future years. Essentially, this will allow for both in-house and contracted resources to develop appropriate policies and practices designed to improve comptrollership.

Purchase & Replacement of Office Equipment

SIRC received authority in December, 2003 to include an amount of $343 520 in 2004 - 2005 Supplementary Estimates, and if approved, to increase its reference levels in future years. Most new funds will be allocated to hiring more staff, in order to stay abreast of CSIS's increasing level of activity. As a result of this anticipated staffing, it will be necessary to purchase and replace computers and other office equipment required by staff to fulfill their duties. This is a new activity which has been allocated $50 000 in 2004-2005.

SIRC Website

In 2004-2005, SIRC will continue to refine and populate its new website. This will entail posting the Committee's Annual Report and other documents in both HTML and PDF formats, consistent with Treasury Board policy, and making modifications and additions to the site. SIRC will also be adding new links to its website to reflect the evolving nature of Canada's security and intelligence community. This is an ongoing activity which has been allocated $25 000 in 2004-2005 and future years.

Relocation Contingency

SIRC currently maintains two offices: its main office in the Jackson Building in Ottawa; and a second office located on-site in CSIS headquarters, to permit staff to review highly classified material. In 2004-2005, it may be necessary as a result of a decision by Public Works and Government Services, to vacate the Jackson Building and move to another location in Ottawa. If this occurs, SIRC will be responsible for all moving and relocation costs. This is a new, one-time activity which has been allocated $100 000 in 2004-2005.

Other

The remaining resource expenditures, estimated at $41 814 in 2004-2005, cover the costs of operating expenses, performance pay and the cash-out of leave entitlements by SIRC staff.

Section V: Organisation

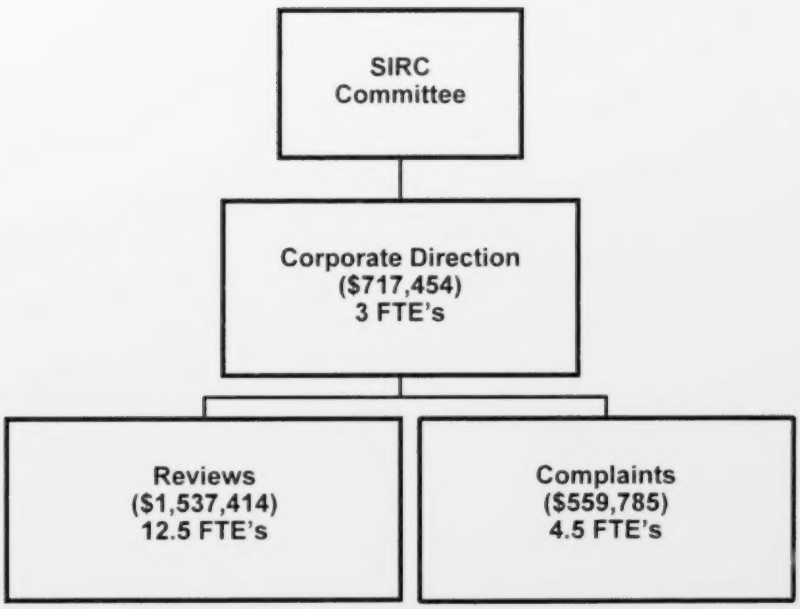

Departmental Planned Spending Table

The Security Intelligence Review Committee operates with a maximum of twenty full time equivalents (FTE's) and up to five appointed part-time Privy Councillors. With a program net cost of $2.8 million, SIRC's largest budgetary expenditures are salaries for staff and, to a lesser extent, expenses associated with the Committee's Privy Councillors.

($ millions)	Forecast Spending 2003-2004	**Planned Spending 2004-2005**	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007
Security Intelligence				
Budgetary Main Estimates (gross)	2.34	2.47	2.81	2.81
Less: Respendable Revenue	0	0	0	0
Total Main Estimates	2.34	2.47	2.81	2.81
Adjustments	0	.34	0	0
Net Planned Spending	2.34	2.81	2.81	2.81
Less: Non-respendable revenue	0	0	0	0
Plus: Cost of services received without charge	0	0	0	0
Net Cost of Program	2.34	2.81	2.81	2.81

Full Time Equivalents	14	20	20	20

Section VI: Annex

Table 1 Net Cost of the Program for the Estimates Year: 2004-2005

($ millions)	Total
Net Planned Spending	**2.81**
Plus Services Received without Charge	
Accommodation Provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC) ($ thousands)	**0**
Contributions covering employer's share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS ($ thousands)	**0**
Workman's Compensation coverage provided by Human Resources Canada	**0**
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	**0**
Less: Non-respendable Revenue ($ millions)	**0**
2004-2005 Net Cost of Program	**2.81**

BUDGET DES DÉPENSES

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Budget des dépenses
2004-2005

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget supplémentaire des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document au début novembre et un document final au début mars. Chaque Budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux Budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une année donnée.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0S5

Téléphone : (613) 941-5995
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2005-III-77
ISBN 0-660-62551-2

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Budget des dépenses 2004-2005

Rapport sur les plans et les priorités

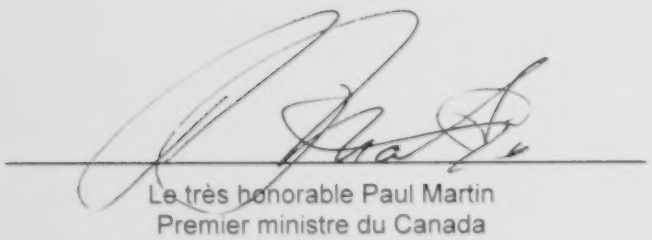

Le très honorable Paul Martin
Premier ministre du Canada

Table des matières

Section I : Message de la présidente 1

Déclaration de la direction 2

Section II : Raison d'être 3

Section III : Survol de la planification 4

Section IV : Plans et priorités par résultat stratégique 8

Section V : Organisation 16

Tableau des dépenses prévues du Comité 17

Section VI : Annexe 18

Table 1 Coût net du programme pour 2004-2005 18

Section I : Message de la présidente

Le prochain exercice est un jalon important pour le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS ou Comité). Juillet 2004 marquera le vingtième anniversaire de son existence à titre de seul organisme indépendant de l'extérieur à rendre compte au Parlement des activités du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS ou Service). Ce sera également le vingtième anniversaire de la promulgation de la *Loi sur le SCRS*, qui a donné le jour à ces deux organismes.

Nombre des questions qui ont entouré la création du SCRS continuent aujourd'hui de faire l'objet d'un débat public. Certaines questions fondamentales sont tout autant d'actualité de nos jours qu'à ce moment-là : la manière de respecter les libertés humaines et civiles dans la collecte et le partage du renseignement de sécurité, les relations entre les organismes canadiens et leurs pendants étrangers ainsi que le droit de savoir du public face à la nécessité de protéger la sécurité nationale et la vie privée. En réalité, les événements du 11 septembre et la guerre au terrorisme ont fortement mis en relief l'importance profonde de trouver un juste équilibre dans le traitement de ces questions.

J'ai le privilège d'être membre du Comité depuis 1984, et présidente depuis huit ans, ce qui me donne les plus longs états de service au CSARS. Au cours de cette période, j'ai pu constaté de visu l'importance vitale de notre travail. Pour le Parlement et, en fin de compte, pour tous les Canadiens et les Canadiennes, nous sommes une ouverture sur un monde invisible et complexe où les intérêts s'entrechoquent souvent. Mais cette position avantageuse et l'accès illimité qu'elle comporte constituent la plus grande force du Comité, car cela lui permet de sauvegarder certains des principes et des valeurs démocratiques qui tiennent le plus à cœur à nos concitoyens.

Comme nous le verrons dans ce rapport, le contexte dans lequel baigne le CSARS est en évolution et le Comité doit modifier ses plans en conséquence. Mais il ne fait aucun doute dans mon esprit que le travail du Comité demeure tout aussi pertinent aujourd'hui qu'au moment de sa création, il y a vingt ans.

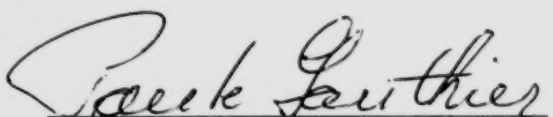

Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r.
Présidente

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités du *Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité* pour 2004-2005.

Ce document a été rédigé suivant les principes applicables à l'établissement de rapports et les exigences de communication qui sont énoncés dans les « Lignes directrices pour la préparation du rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005 » :

- Ce document décrit fidèlement les plans et les priorités du Comité.
- L'information qu'il renferme au sujet des dépenses prévues est conforme aux instructions qui sont données dans le budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Ce document est complet et exact.
- Il est fondé sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de responsabilisation sur laquelle repose ce document et qui sert de fondement à la reddition de comptes quant aux résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs octroyés.

Nom : Susan Pollak

Susan Pollak

Titre : Directeur exécutif

Date : 1er mars 2004

Section II : Raison d'être

Assurer au Parlement du Canada, et par son entremise aux Canadiens, que le SCRS respecte la loi, les politiques et les instructions ministérielles dans l'exercice de ses fonctions.

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS ou Comité) est un organisme de surveillance indépendant, de petite taille, qui rend compte au Parlement des opérations du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS ou Service). Il a été établi au même moment que le SCRS, en 1984, et il tire ses pouvoirs de la même loi : la *Loi sur le SCRS*.

La présidence du Comité est occupée par l'honorable Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r., qui a été nommée à cette charge le 30 septembre 1996. Les autres membres sont l'honorable Raymond Speaker, C.P., O.C., l'honorable Gary Filmon, C.P., O.M., l'honorable Baljit S. Chadha, C.P. et l'honorable Roy Romanow, C.P., O.C., c.r. Tous les membres du CSARS font partie du Conseil privé et sont nommés par le gouverneur en conseil après consultation des chefs des partis de l'opposition par le premier ministre.

La raison d'être du Comité est d'assurer au Parlement du Canada, et par son entremise aux Canadiens, que le SCRS respecte la loi, les politiques et les instructions ministérielles dans l'exercice de ses fonctions. Ce faisant, il s'emploie à veiller à ce que le Service n'ébranle pas les droits fondamentaux et les libertés des Canadiens et à ce qu'il respecte la loi en tout temps. Le CSARS est le seul organisme indépendant de l'extérieur à être habilité par la loi et à avoir l'expertise voulue pour examiner les activités du SCRS, ce qui en fait la pierre angulaire permettant d'assurer une reddition de comptes démocratique au sujet de l'un des organismes gouvernementaux les plus puissants.

Pour fournir cette assurance, le Comité exerce deux fonctions. La première, qui concerne les activités du Service, prend la forme d'études approfondies visant à vérifier si ces activités sont conformes à la *Loi sur le SCRS* et aux divers outils d'intervention qui en découlent ainsi qu'aux instructions du Ministre. La seconde consiste à recevoir les plaintes que toute personne peut porter à l'égard des activités du Service et à enquêter à leur sujet.

Le Service demeure en tout temps comptable des opérations en cours par l'entremise de l'appareil gouvernemental existant, à savoir le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, le Bureau de l'inspecteur général du SCRS, les organismes centraux, le Bureau du vérificateur général et les Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada.

Section III : Survol de la planification

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité a un financement qui est constitué en majeure partie de frais de fonctionnement et il est autorisé à utiliser les crédits qui lui ont été octroyés au cours de l'exercice.

Divers facteurs ont influé sur le contexte de la planification au CSARS. Il en est certains dont le plein effet reste à déterminer, mais il ne fait aucun doute qu'ils auront une incidence sur ses travaux.

Nouveau gouvernement

Le 12 décembre 2003, le premier ministre Paul Martin a affirmé que l'un des axes clé s du nouveau programme de son gouvernement était « d'assurer la santé et la sécurité publiques au Canada ». Il a aussi annoncé d'importants changements dans l'appareil gouvernemental. Le premier ministre a confié à la vice-première ministre la charge d'un nouveau portefeuille : Sécurité publique et Protection civile. Cela élargira sensiblement l'ancien portefeuille du Solliciteur général, y greffant plusieurs organismes fédéraux existants et en instituant de nouveaux, telle l'Agence des services frontaliers du Canada. Le premier ministre a aussi créé un poste de conseiller de haut niveau à la sécurité nationale, dont le titulaire sera chargé du renseignement et des évaluations de la menace ainsi que de la collaboration entre les divers organismes. De plus, un nouveau comité du Cabinet chargé de la santé publique, de la sécurité et de la protection civile a été constitué.

Le premier ministre a en outre proposé que le Parlement institue un nouveau comité permanent de la sécurité nationale. Fait révélateur, il a aussi proposé que « ses membres soient assermentés à titre de conseillers privés afin de pouvoir être mis au fait des questions de sécurité nationale ». Cet engagement à créer un tel organisme a été confirmé le 28 janvier 2004 par la vice-première ministre qui a alors annoncé son intention d'engager les parlementaires dans un débat sur le mécanisme et le mandat de ce nouveau comité.

La plupart des députés actuels ne sont pas autorisés à recevoir des renseignements classifiés. En conséquence, le nouveau comité parlementaire proposé pourrait avoir une incidence profonde sur les organes canadiens d'examen, car ses membres seraient habilités à recevoir des renseignements classifiés, de nature hautement délicate, au même titre que ceux du CSARS. Aussi importera-t-il de définir clairement le mandat de ce nouveau comité parlementaire par rapport à celui du Comité de surveillance puisque la raison d'être de ce dernier est de faire rapport au Parlement sur la conformité du SCRS avec la loi et les politiques. Le CSARS compte nouer des relations de travail constructives et fécondes avec ce nouveau comité parlementaire,

mais il sera important de clarifier les rôles de chacun afin d'éviter les chevauchements et le double emploi.

La confiance du public

La confiance du public à l'endroit des organismes nationaux de sécurité et de leurs organes d'examen a été mise à l'épreuve en 2003-2004. L'affaire Maher Arar, ce Canadien que les autorités américaines ont détenu et expulsé vers la Syrie, a suscité des préoccupations répandues. Elle en suscite en outre à l'égard des relations canado-américaines, des attentes des Canadiens quant aux droits et à la protection que confère la citoyenneté, à la nature et à la portée des ententes de partage d'information conclues avec les puissances étrangères et aux mesures de contrôle des échanges d'information entre le SCRS et la GRC. Indépendamment des deux enquêtes entreprises par le CSARS et par le juge O'Connor, l'attention constante des médias et des milieux politiques a suscité des questions troublantes dans l'esprit de nombreux Canadiens. Au moment de rédiger ce rapport, le CSARS n'avait pas encore fini d'examiner l'affaire Arar, en vertu de l'article 54 de la *Loi sur le SCRS*, mais la réaction du public aux constatations de ces enquêtes aura une incidence profonde sur la crédibilité des organes canadiens d'examen.

Effectif complet du Comité

En novembre 2003, la nomination de l'honorable Roy Romanow, C.P., O.C., c.r., est venue porter à cinq l'effectif du Comité, prévu dans la loi (la dernière nomination a eu lieu en février 2003, ce qui veut dire que le CSARS avait fonctionné à seulement trois membres pendant tout l'exercice précédant celui-ci). M. Romanow apporte au Comité une riche expérience et, à titre d'ancien premier ministre provincial et procureur général, il avait été chargé d'instaurer en Saskatchewan une commission et un code des droits de la personne et un bureau de l'Ombudsman. L'effectif complet de cinq membres donne plus de latitude pour prévoir le calendrier d'audience des plaintes. De plus, le jugement et l'expérience de M. Romanow seront un atout dans l'examen des activités du SCRS.

Ressources

Il y a deux ans, dans le rapport annuel du Comité pour 2001–2002, nous avions noté que le SCRS avait obtenu une hausse de 30 p. 100 de son budget. En conséquence, le Service a relevé le niveau des activités d'enquête que, de par la loi, le CSARS a charge d'examiner.

Le Comité a entrepris une étude exhaustive de ses propres activités et des ressources dont il a besoin pour s'acquitter de ses obligations à l'endroit du Parlement. En juillet 2002, il a présenté au Conseil du Trésor une demande officielle visant à relever de 16 p. 100 le niveau de ses ressources. En décembre 2003, le CSARS a finalement été autorisé à inclure un montant de 343 520 $ dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2004-2005 et, s'il est approuvé, à majorer ses niveaux de référence pour les exercices suivants. Il s'est réjoui de cette décision, car ces crédits attendus depuis longtemps sont essentiels au maintien de sa capacité à mettre en œuvre un bon programme d'examen. La majeure partie des nouveaux crédits servira à embaucher de nouveaux employés, ce qui permettra au Comité de suivre l'accroissement du niveau d'activité du SCRS.

Dans sa présentation au Conseil du Trésor, le CSARS s'est engagé à faire exécuter, au cours de l'exercice suivant la réception des fonds, une étude indépendante de l'extérieur sur le mode d'utilisation des nouvelles ressources. De plus, le Comité respectera toutes les exigences touchant les rapports spéciaux qui sont associées à la réserve au titre de la sécurité publique et de l'antiterrorisme (SPA).

La fonction de contrôleur moderne

En 2003-2004, le CSARS a entrepris une évaluation de capacité : c'est la première étape de l'instauration d'un cadre pour la modernisation de la fonction de contrôleur (pratiques de gestion) dans son organisation. L'évaluation a été effectuée par un expert indépendant, à l'aide d'un outil de diagnostic avalisé par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Cette vaste étude a porté sur un éventail de domaines divers, dont le leadership stratégique, la responsabilité, la gestion du risque, la mesure du rendement ainsi que la gestion des ressources humaines et financières.

Au moment de la rédaction de ce rapport, la rédaction d'un plan d'action avait été entreprise à partir des résultats de l'évaluation, ce qui permettra d'établir les jalons et les résultat prévus pour les années futures. Le CSARS a fait de l'instauration de la fonction de contrôleur moderne l'une de ses priorités stratégiques en 2004-2005, ce dont on reparlera dans la prochaine section.

Rayonnement et liaison

Le Comité est sans cesse mis au défi de trouver le juste équilibre entre le droit de savoir du public et la nécessité de protéger la sécurité nationale et la vie privée. L'affaire Maher Arar illustre bien ce dilemme. La sécurité nationale n'est pas un paravent derrière lequel le CSARS choisit de se cacher, mais bien une réalité opérationnelle et législative qui est liée aux renseignements délicats dont il a la garde. Bien souvent, la loi et la Politique du gouvernement sur la sécurité le forcent à taire certains détails dans ses rapports. Dans les limites imposées par la loi, le Comité

fournit néanmoins dans son rapport annuel au Parlement le meilleur compte rendu possible sur chacune de ses études, chaque investigation qu'il mène et chacune des plaintes auxquelles il donne suite.

Le Comité est conscient du fait que l'affaire Arar a mis à l'épreuve la confiance du public. Pour faire face à cette difficulté, ses membres intensifieront leurs efforts en vue d'informer les Canadiens au sujet de la fonction d'examen. À cette fin, ils devront s'employer davantage à rencontrer et à entretenir les audiences clés qui s'intéressent au renseignement de sécurité et à prendre la parole sur des tribunes publiques afin d'aider à démystifier ce qui est souvent une composante invisible de l'appareil d'État. La liaison sur la scène nationale et internationale demeurera aussi une priorité, tant pour expliquer le rôle du CSARS et ses préoccupations aux collègues de la collectivité du renseignement de sécurité que pour échanger des pratiques exemplaires avec ses pendants étrangers chargés du contrôle ou de la surveillance.

Internet

Le CSARS a inauguré son nouveau site Web (www.sirc-csars.gc.ca) en janvier 2004. Il vise à en faire un autre moyen de sensibiliser à son mandat et à ses activités. Ce site est conforme aux lignes directrices du Conseil du Trésor sur la « normalisation des sites Internet » tout en procurant une ressource conviviale à ceux qui le consultent. Tous les rapports annuels du Comité, jusqu'à celui de 1984-1985, y figurent en format PDF ou HTML et les visiteurs y trouvent des liens vers les sites Web de l'appareil canadien du renseignement de sécurité et de ses organes d'examen et vers ceux de nos alliés les plus proches. En particulier, les personnes ou groupes qui veulent se renseigner sur le processus des plaintes peuvent trouver en ligne la description des étapes à franchir. Le CSARS compte exploiter davantage cette technologie en 2004-2005 dans le cadre de ses efforts de rayonnement.

Section IV : Plans et priorités par résultat stratégique

Résultat stratégique		
Assurer au Parlement du Canada, et par son entremise aux Canadiens, que le SCRS respecte la loi, les politiques et les instructions ministérielles dans l'exercice de ses fonctions.		
Priorités	**Ressources connexes**	**Type**
Examiner les activités du SCRS afin d'en vérifier la conformité	**1 227 414 $**	**2**
Recevoir les plaintes que particuliers ou groupes peuvent porter au sujet du SCRS et enquêter au sujet de celles-ci	**559 785 $**	**2**
Présenter un rapport annuel et d'autres documents de haute qualité pour informer le Parlement et les Canadiens des activités du CSARS	100 000 $	2
Mener des activités de rayonnement et de liaison sur la scène nationale et internationale afin de se faire connaître et d'échanger des pratiques exemplaires	155 000 $	2
Instaurer des relations de travail constructives avec le comité parlementaire de la sécurité nationale proposé	30 000 $	3
Lancer des initiatives de gestion moderne en se fondant sur l'évaluation de capacité et sur le plan d'action élaboré en 2003-2004	525 640 $	3
Acheter et remplacer du matériel de bureau à l'intention des nouveaux employés prévus	50 000 $	3
Modifier et enrichir son site Web normalisé	25 000 $	2

Note : Le type de priorité peut être : (1) antérieure, (2) actuelle ou (3) nouvelle.

Résultat stratégique		
Assurer au Parlement du Canada, et par son entremise aux Canadiens, que le SCRS respecte la loi, les politiques et les instructions ministérielles dans l'exercice de ses fonctions.		
Priorités (suite)	**Ressources connexes**	**Type**
Fonds de déménagement éventuel au cas où le CSARS doive déménager ses bureaux	100 000 $	3
Autre	41 814 $	2

Note : Le type de priorité peut être : (1) antérieure, (2) actuelle ou (3) nouvelle.

Introduction

Avant d'examiner les priorités du CSARS pour 2004-2005, il importe de savoir que presque toutes les énergies et les ressources du Comité sont accaparées par ses deux fonctions constantes. La première, qui concerne les activités du Service, prend la forme d'études approfondies visant à vérifier si ces activités sont conformes à la *Loi sur le SCRS* et aux divers outils d'intervention qui en découlent ainsi qu'aux instructions du Ministre. La seconde consiste à recevoir les plaintes que toute personne peut porter à l'égard des activités du Service et à enquêter à leur sujet. Ces deux activités combinées accaparent 75 p. 100 du budget de 2,8 millions de dollars prévu par le CSARS. Il en est ainsi parce que bien d'autres priorités, telles la présentation du rapport annuel et diverses activités de liaison, sont dans les faits un prolongement des fonctions du CSARS en matière d'examen et d'enquête sur les plaintes. En conséquence, l'organigramme de la page 16 ramène plusieurs de ces priorités secondaires sous les rubriques Études et Plaintes.

Études sur les activités du SCRS

Le Comité a des pouvoirs presque illimités pour ce qui est de scruter l'exercice des fonctions du Service. Exception faite des seuls renseignements confidentiels du Cabinet, il a le pouvoir absolu d'examiner toute information touchant les activités du SCRS, quel qu'en soit le niveau de classification.

Il importe de noter que le Comité examine le rendement du SCRS après le fait, c'est-à-dire qu'il en scrute les activités passées. Son travail ne vise pas à assurer la surveillance des activités courantes. Par les « analyses sélectives » qu'il prépare

depuis près de deux décennies sur les activités très délicates du Service, le CSARS aide toutefois le Parlement à déterminer si l'action du SCRS est irréprochable et conforme à la loi.

Dans la planification de ses études pour les exercices 2004-2005 et suivants, le CSARS étendra son programme de recherche grâce aux nouveaux crédits qu'il attend du Budget supplémentaire des dépenses. La sélection des projets se fera d'après les ressources accrues, les événements des scènes nationale et mondiale, les questions, priorités et préoccupations relevées par les Canadiens et par le Parlement et à l'occasion d'études antérieures ainsi que les activités actuelles et nouvelles du SCRS.

Le CSARS a conçu son programme de recherche de manière à aborder une vaste gamme de sujets. Cette façon de faire lui permet de gérer les risques inhérents qui se rattachent au fait de ne pouvoir examiner qu'un faible pourcentage des activités du Service une année donnée. Cependant, le Comité doit être prêt à moduler les activités prévues pour faire face aux événements inopinés.

Il s'agit ici d'une activité courante à laquelle 1 227 414 $ ont été affectés pour les exercices 2004-2005 et suivants. Elle comprend les coûts salariaux et la formation du personnel, les réunions mensuelles auxquelles assistent les membres du Comité, leurs frais de voyage et indemnités journalières. Elle comprend aussi les frais de transport quotidiens entre les bureaux du CSARS, dans l'immeuble Jackson, et l'Administration centrale du SCRS. Deux mesures du rendement servent à évaluer l'efficacité du Comité. L'une d'elles consiste à voir si celui-ci a réalisé en entier son plan de recherche approuvé et l'autre, à déterminer si le SCRS a donné suite aux recommandations formulées dans les études du CSARS. Il y a lieu de noter que certaines recommandations sont classifiées et ne peuvent être exposées dans un document public, mais le CSARS assure un suivi de chaque recommandation afin de déterminer si le Service s'y est conformé et à quel point il l'a fait.

Plaintes au sujet du SCRS

Le second rôle du CSARS consiste à enquêter sur les plaintes qui peuvent prendre quatre formes :

- les plaintes « contre des activités du Service », selon la *Loi sur le SCRS*;
- celles concernant le refus d'habilitations de sécurité à des fonctionnaires ou à des fournisseurs du gouvernement fédéral,
- les plaintes dont le CSARS est saisi par la Commission canadienne des droits de la personne et qui ont trait à la sécurité du Canada,
- les rapports du Ministre au sujet de la *Loi sur la citoyenneté*.

Le Comité n'a aucun moyen de circonscrire le nombre des plaintes qu'il reçoit au cours d'un exercice donné. La loi lui confère en outre la responsabilité de répondre sans tarder à chaque plainte. Le volume et la complexité de ces plaintes peuvent influer

grandement sur sa capacité à s'acquitter de son mandat. Comme elles exigent beaucoup de temps, une augmentation, même faible, de leur nombre peut grever lourdement le budget et le fonctionnement du CSARS.

En 2004-2005, le Comité compte prendre plusieurs mesures pour accroître son efficacité. Il instaurera un système automatisé de gestion de cas, actuellement utilisé par la Commission des relations de travail dans la fonction publique, afin de suivre la marche des plaintes à travers les diverses étapes qu'elles doivent franchir dans le processus. L'avocat principal mettra à jour les règles de procédure du Comité relatives à l'alinéa 38*c*) de la *Loi sur le SCRS*. Enfin, le CSARS examinera la possibilité de constituer une base de données électronique sur les opinions juridiques pertinentes.

Il s'agit ici d'une activité courante à laquelle 559 785 $ ont été affectés pour les exercices 2004-2005 et suivants. Elle comprend les coûts salariaux et la formation du personnel, les audiences sur les plaintes présidées par les membres du Comité, leurs frais de voyage et indemnités journalières ainsi que les coûts de traduction simultanée et de sténographie judiciaire, plus les frais de consultation de juristes de l'extérieur. Une mesure de l'efficacité du CSARS consiste à déterminer si ses décisions sont par la suite contestées devant la Cour fédérale. Le Comité a aussi adopté pour norme qu'il doit accuser officiellement réception de toute plainte écrite dans les sept jours après l'avoir reçue et que, dans un délai de 60 jours, tout dossier de plainte officielle doit ou bien avoir été réglé à la satisfaction du plaignant, avoir été jugé sans fondement et clos ou être passé au niveau d'une enquête poussée du CSARS.

Rapport annuel et documents de communication

En examinant les opérations passées du Service et en enquêtant sur les plaintes, le CSARS a l'occasion de formuler des constatations et des recommandations qui visent à améliorer le rendement du Service. Les résultats de ce travail, qui sont expurgés pour protéger la sécurité nationale et la vie privée, sont résumés dans son rapport annuel. Conformément à l'article 53 de la *Loi sur le SCRS*, ce rapport doit être remis au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile « au plus tard le 30 septembre de chaque exercice ». Le Ministre le dépose ensuite au Parlement dans les quinze jours de sa réception.

Le CSARS a déjà pris des mesures en vue de rendre ses communiqués de presse plus à la portée des médias et, cette année, il a rédigé un simple document d'une page décrivant son rôle et ses responsabilités et expliquant le processus visé à l'article 54. Les points saillants des études effectuées en 2002-2003 ont en outre été résumés et annexés au communiqué de presse qui accompagnait le rapport annuel de cet exercice-là lors de sa publication.

En 2004-2005, le CSARS célébrera le 20^{e} anniversaire de sa création en vertu de la *Loi sur le SCRS* de 1984. Ce jalon de son existence fournira l'occasion de faire valoir aux Canadiens que, du fait que le Comité est le seul organisme indépendant de l'extérieur à

être habilité par la loi et à avoir l'expertise voulue pour examiner les activités du Service, il est la pierre angulaire qui permet d'assurer une reddition de comptes démocratique au sujet de l'un des organismes gouvernementaux les plus puissants.

Pour marquer cet anniversaire, le Comité préparera une brochure qui sera publiée à la fois sur papier et en HTML et qui sera envoyée par la poste aux gens qui demanderont des renseignements, distribuée aux tribunes publiques auxquelles prennent part les membres du CSARS et affichée sur son site Web. Cette brochure, rédigée dans un langage adapté au profane, vise à expliquer le rôle et les responsabilités du Comité et à soutenir les activités de rayonnement et de liaison de ses membres. De plus, le CSARS misera sur son rapport annuel au Parlement à la fois pour résumer ses activités et pour faire connaître l'organisme qu'il est.

Il s'agit ici d'une activité courante à laquelle 100 000 $ ont été affectés pour les exercices 2004-2005 et suivants. Cela comprend les coûts de rédaction, de révision, de traduction, de conception graphique et d'impression ainsi que la distribution électronique des communiqués de presse et des fiches documentaires aux médias. Les commentaires des parlementaires et des autres destinataires serviront à mesurer l'efficacité tant du rapport annuel que des autres documents de communication.

Rayonnement et liaison

Le calendrier du Comité comprend des voyages à la fois au Canada et à l'étranger. Dans le cadre de son programme d'examen, le CSARS visite les bureaux régionaux du SCRS à tour de rôle pour examiner quelle est l'incidence des instructions ministérielles et des politiques du SCRS sur le travail des enquêteurs dans le milieu. Ces voyages en région fournissent aux membres du Comité l'occasion de rencontrer la haute direction du Service, de s'informer des dossiers régionaux et d'exposer le sens de leurs efforts et de leurs préoccupations. Ils leur permettent aussi de rencontrer des intervenants locaux et des experts dans un vaste éventail de domaines. Dans la mesure du possible, on fait coïncider ces visites avec des réunions choisies et des engagements à prononcer des allocutions. Le Comité compte visiter au moins trois bureaux régionaux du SCRS en 2004-2005.

Le Service a un certain nombre de bureaux à l'extérieur du Canada. Pour surveiller efficacement l'application des ententes de partage d'information que le SCRS a conclues avec des organismes étrangers, le CSARS effectue des vérifications dans ces bureaux d'agent de liaison-sécurité à l'étranger. Au moins deux de ces bureaux seront inscrits dans le plan de recherche de 2004-2005.

Le CSARS songe en outre à organiser en 2004-2005 un séminaire visant à marquer son vingtième anniversaire tout en fournissant à ses membres et à des experts de l'extérieur l'occasion de discuter de questions stratégiques ayant trait aux organes canadiens d'examen du renseignement de sécurité.

Il s'agit ici d'une activité courante à laquelle 155 000 $ ont été affectés pour les exercices 2004-2005 et suivants. Ces ressources serviront essentiellement à couvrir les frais de voyage et indemnités journalières des membres du Comité et du personnel du CSARS, ainsi que les coûts de l'organisation d'un séminaire ou d'un atelier.

Nouveau comité parlementaire de la sécurité nationale

Cette année, la comparution du CSARS devant le Sous-comité sur la sécurité nationale du Comité permanent de la justice et des droits de la personne a été annulée, en novembre 2003, par suite de la prorogation du Parlement. Au moment de la rédaction de ce rapport, on ne savait guère si le Sous-comité continuerait d'exister étant donné la proposition du premier ministre visant à instaurer un nouveau comité parlementaire qui serait chargé de la sécurité nationale.

Le CSARS est conscient de l'importance d'instaurer avec ce comité parlementaire des relations de travail constructives. Étant donné les maigres ressources qui sont affectées aux organes canadiens d'examen, il sera important de déterminer quels seraient, pour le Comité, les moyens optimaux d'appuyer le nouveau comité et d'éviter les chevauchements et le double emploi. De plus, comme ces parlementaires deviendront des conseillers privés et que, de ce fait, ils auront accès à une information de nature fort délicate, le CSARS devra repenser ses séances d'information à l'intention du Comité et l'information qu'il mettra à la disposition de ses membres.

Il s'agit ici d'une activité nouvelle à laquelle 30 000 $ ont été affectés pour les exercices 2004-2005 et suivants. Essentiellement, ces ressources couvriront les frais de voyage et indemnités journalières des membres du Comité qui assistent à au moins deux audiences parlementaires annuelles à Ottawa, plus le coût de préparation des notes d'information et des autres documents qui pourront être préparés pour le nouveau comité parlementaire.

Initiatives de gestion moderne

Étant donné qu'une évaluation de capacité et un plan d'action ont été élaborés, le CSARS a une idée plus juste des domaines de gestion qui requerront son attention pour les exercices 2004-2005 et suivants. En particulier, comme il se propose d'embaucher de nouveaux employés et d'élargir son programme d'examen, le CSARS devra peaufiner et améliorer ses pratiques de gestion des ressources humaines. Cela a toujours été un défi pour lui, car il est très difficile de trouver et de recruter des employés ayant une expérience dans l'examen des services de renseignement de sécurité. Et comme ils doivent tous avoir une habilitation de sécurité de niveau III avant leur entrée, il peut falloir des mois avant qu'ils ne soient soumis au filtrage.

En matière de gestion, la plus grande difficulté est de recruter du personnel et de le maintenir en poste. Le CSARS compte améliorer son programme d'orientation, consacrer plus de temps à la formation et au perfectionnement du personnel, peaufiner

son système d'examen et d'évaluation du rendement, adopter officiellement un système d'entrevues de départ et instaurer un modeste programme de reconnaissance des employés. De plus, le Comité se propose de simplifier et de renforcer son système de contrôle financier en prévision des nouveaux rapports qui seront exigés en ce qui touche la réserve SPA. Il s'agit ici d'une activité nouvelle à laquelle 525 640 $ ont été affectés pour les exercices 2004-2005 et suivants. Essentiellement, cela permettra à des ressources à la fois internes et de l'extérieur d'élaborer des politiques appropriées et des pratiques conçues pour améliorer la fonction de contrôleur.

Achat et remplacement de matériel de bureau

En décembre 2003, le CSARS a été autorisé à inclure un montant de 343 520 $ dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2004-2005 et, s'il est approuvé, à majorer ses niveaux de référence pour les exercices suivants. La majeure partie des nouveaux crédits servira à embaucher de nouveaux employés, ce qui permettra au Comité de suivre l'accroissement du niveau d'activité du SCRS. Par suite de ce recrutement de nouveaux employés, il faudra acheter et remplacer des ordinateurs et d'autre matériel de bureau dont le personnel aura besoin pour remplir ses fonctions. Il s'agit d'une activité nouvelle à laquelle 50 000 $ ont été affectés en 2004-2005.

Le site Web du CSARS

En 2004-2005, le CSARS continuera de modifier et d'enrichir son nouveau site Web. Cela comprend l'affichage du rapport annuel et des autres documents du Comité en formats HTML et PDF, conformément à la politique du Conseil du Trésor, et à faire des modifications et ajouts au site. Le CSARS ajoutera aussi de nouveaux liens à son site Web afin de tenir compte de l'évolution de l'appareil canadien du renseignement de sécurité. Il s'agit d'une activité courante à laquelle 25 000 $ ont été affectés pour les exercices 2004-2005 et suivants.

Déménagement éventuel

Actuellement, le CSARS a des bureaux à deux endroits : dans l'immeuble Jackson, à Ottawa, où sont situés ses bureaux principaux, et à l'Administration centrale même du SCRS où des bureaux permettent à son personnel d'examiner les documents de nature hautement délicate. En 2004-2005, par suite d'une décision de Travaux publics et Services gouvernementaux, il lui faudra peut-être quitter l'immeuble Jackson pour emménager ailleurs à Ottawa. Le cas échéant, le CSARS devra assumer la totalité des frais de déménagement et de réinstallation. Voilà une activité nouvelle et ponctuelle à laquelle 100 000 $ ont été affectés en 2004-2005.

Autre

Les autres dépenses de ressources, qui sont estimées à 41 814 $ en 2004-2005, couvriront les frais de fonctionnement, la rémunération au rendement et le paiement des congés accumulés par le personnel du CSARS.

Section V : Organisation

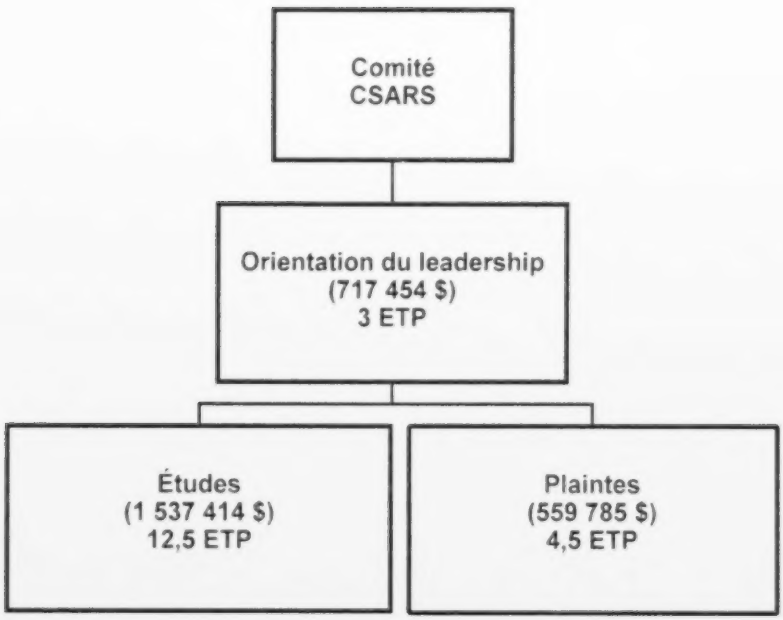

Tableau des dépenses prévues du Comité

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité a un effectif maximal de vingt équivalents temps plein (ETP) et peut compter jusqu'à cinq membres à temps partiel, qui sont des conseillers privés. Les plus grosses dépenses budgétaires du CSARS, dont le programme affiche un coût net de 2,8 millions de dollars, sont les traitements du personnel et, en second lieu, les dépenses ayant trait à ses conseillers privés.

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2003-2004	**Dépenses prévues 2004-2005**	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Renseignement de sécurité				
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	2,34	2,47	2,81	2,81
Moins : recettes disponibles	0	0	0	0
Total du Budget principal des dépenses	2,34	2,47	2,81	2,81
Rajustements	0	0,34	0	0
Dépenses nettes prévues	2,34	2,81	2,81	2,81
Moins : recettes non disponibles	0	0	0	0
Plus : coût des services reçus à titre gracieux	0	0	0	0
Coût net du programme	2,34	2,81	2,81	2,81

Équivalents temps pleins	14	20	20	20

Section VI : Annexe

Tableau 1 Coût net du programme pour l'exercice budgétaire 2004-2005

(en millions de dollars)	**Total**
Dépenses nettes prévues	**2,81**
Plus : services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) (en milliers de dollars)	**0**
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (en milliers de dollars)	**0**
Indemnisation des victimes d'accident du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	**0**
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	**0**
Moins : recettes non disponibles (en millions de dollars)	**0**
Coût net du programme pour 2004-2005	**2,81**